

UN ESPACE PERSONNEL

La mairie d'Arcachon met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches «taxe de séjour» :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.

©Alain Vacheron

crédits photos : Alain Vacheron
réalisation 3D Ouest décembre 2022

LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas de résidence, mais y séjournent temporairement moyennant une contrepartie financière.

Elle a été instaurée par le Conseil Municipal d'Arcachon en juin 1920 et est perçue du 1er janvier au 31 décembre.



CONTACT

Votre interlocuteur :

MATHILDE GIROLD

taxedesejour@arcachon.com
05.56.22.47.33 ou 05.57.52.97.71

Pour tout problème technique :

3D Ouest

02 56 66 20 05 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h
support-taxedesejour@3douest.com

**TAXE
DE SÉJOUR**
SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

Arcachon

1 CONNEXION



<https://taxe.3douest.com/arcachon.php>

VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER



PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Après validation vous recevez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

2 DÉCLARATION

VOUS LOUEZ EN DIRECT



*Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.*

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



*La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



*Pour une longue période sans location.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

Validez vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période

3 REVERSEMENT

➤ **carte bancaire ou prélèvement unique**
dans votre espace en ligne, dès validation de toutes vos déclarations

➤ **chèque**
ordre : régie taxe de séjour
Arcachon Expansion
MA.AT
22 boulevard du Général Leclerc
33120 Arcachon

COLLECTE	REVERSEMENT
1 ^{er} janvier - 31 mars	jusqu'au 20 avril
1 ^{er} avril - 30 juin	jusqu'au 20 juillet
1 ^{er} juillet - 30 septembre	jusqu'au 20 octobre
1 ^{er} octobre - 31 décembre	jusqu'au 20 janvier